

# Proposition d'amendement de l'Annexe 4 CUU

# 1. Exposé du problème (avec exemples et si possible des éléments chiffrés pour apprécier l'ampleur du problème posé):

La nouvelle annexe 4 est entrée en vigueur en 2016. Ainsi a été créé un modèle uniforme de PVCA à utiliser par toutes les entreprises ferroviaires (EF) adhérentes au CUU. Le procèsverbal de constatation des avaries est établi par l'EF à l'occasion de tout dommage constaté ou présumé sur le wagon. Il doit être remis sans délai au détenteur dudit wagon en vertu de l'article 18 du CUU ; cela répond également à l'obligation énoncée à l'article 15 de l'ATMF – Annexe G à la COTIF 1999, dont le paragraphe 3 indique que :

« L'exploitant ferroviaire doit fournir à l'ECE en temps utile, soit directement, soit par l'intermédiaire du détenteur, les informations concernant l'exploitation de ses véhicules (dont le kilométrage, le type et l'étendue des activités, les incidents ou accidents) dont l'ECE est chargée. »

Le CUU prescrit certes la forme et le contenu du PVCA mais ne donne aucune consigne précisant la manière dont ce document doit être transmis au détenteur, si ce n'est que la communication doit s'effectuer sans délai (modes de communication visés actuellement : courrier, par fax ou e-mail).

## 3. Exposé des motifs démontrant que le problème exposé ne peut être résolus que via le CUU

Les modes de transmission standardisés et automatisés ne sont pas couverts par l'actuelle version du CUU.

# 2. Démonstration indiquant en quoi le CUU présente des lacunes à cet égard

L'existence de modes de transmission différents du PVCA (courrier, fax ou e-mail) par l'EF engendre des pratiques hétérogènes vis-à-vis des destinataires (détenteurs), ce qui occasionne des frais administratifs accrus. Par ailleurs, la saisie manuelle des PVCA dans les systèmes informatiques des détenteurs peut occasionner des erreurs de transmission.

# Explication montrant pourquoi le problème décrit, peut être résolu grâce à la modification/au complément proposé(e)

Le PVCA (annexe 4) établi par une EF doit être fourni sous forme numérique, à savoir en format PDF ou XML. Cela est indispensable pour améliorer la gestion des informations.

En vue d'assurer une transmission numérique standardisée du document tout en préservant sa forme et son contenu, il convient d'adapter l'annexe 4.

Comme le PVCA constitue un document de preuve, il doit être possible de le présenter selon le modèle défini par le CUU à la demande de tiers (assurances, gestionnaires d'infrastructure, tribunaux, experts, ateliers, ...)

Seul le CUU peut prescrire une telle standardisation du mode de transmission.

5. Description de la manière dont la modification / le complément proposé(e) contribue à résoudre le problème

La transmission numérique du PVCA (annexe 4) en format PDF ou XML permet de standardiser les échanges d'informations, réduit les frais administratifs à la charge des adhérents au CUU, et exclut les erreurs de transmission vers les systèmes informatiques des destinataires grâce à l'abandon de la transmission manuelle de données.

La transmission numérique facilite les analyses systématiques ; elle contribue à améliorer la qualité et l'efficacité des échanges de données.  Evaluation des impacts potentiels positifs et négatifs (exploitation, coûts, gestion, interopérabilité, sécurité, compétitivité, ...) à l'aide d'une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé).

Coûts: +4
Compétitivité: +5
Exploitation: +4
Interopérabilité: +4
Sécurité: +2

#### 7. Proposition de modifications (en bleu)

La version actuelle de l'Annexe 4 du CUU est à remplacer par la nouvelle version ci-jointe.

#### Annexe 4

# au Contrat uniforme d'utilisation des wagons (CUU)

#### Procès-verbal de constatation d'avarie (PVCA) du wagon

Pour être recevable, le Procès-Verbal de Constatation d'Avarie (PVCA) du wagon défini à l'Article 18 du CUU doit être rédigé par l'EF utilisatrice sur un formulaire conforme au modèle1) (repris en page 2 et 3 de la présente Annexe), en version électronique ou à défaut en version manuscrite en lettres majuscules uniquement.

Le contenu du PVCA (Mention : obligatoire / facultative / conditionnelle1) est décrit au guide PVCA (repris à la page 4 et 5 et suivantes de la présente Annexe).

Le PVCA est à transmettre sans délai au détenteur de préférence par email, autrement par fax. Une copie du PVCA est conservée par l'EF utilisatrice qui l'a établi pendant une période dont la durée est définie à l'Article 33 du CUU. Le PVCA doit être rédigé dans l'une des trois langues du CUU conformément à l'Article 34. Les observations supplémentaires peuvent également être formulées dans la langue nationale du lieu de rédaction du PVCA.

En cas de besoin, l'EF utilisatrice peut joindre au PVCA des documents et données complémentaires.

Cette Annexe précise les obligations d'information définies à l'article 18 du CUU, en cas de constatation ou de présomption de perte ou d'avarie au wagon.

Le Procès-Verbal de Constatation d'Avarie (PVCA) prévu au point 18.1 du CUU est à transmettre par l'EF utilisatrice au détenteur sous forme électronique, en respectant les prescriptions du guide repris aux pages suivantes de la présente Annexe.

Ce PVCA, son contenu, doivent être transmises sous forme de message XML conforme au schéma XSD. Lorsque l'EF utilisatrice n'est pas en mesure d'adresser le PVCA sous forme de message XML, celui-ci doit être établi en version PDF conforme au format du Modèle repris ci-après; tout autre formulaire ou modifications au modèle PDF du PVCA sont proscrits. Les versions actuelles du schéma XSD susmentionné comme du PVCA modèle sont mis à disposition via le site internet CUU.

Lorsqu'une version imprimée du PVCA est nécessaire, elle doit être conforme au modèle PDF du PVCA.

En cas de besoin, l'EF utilisatrice peut joindre au PVCA des photographies, documents et données complémentaires

L'EF utilisatrice est tenu de conserver une copie du PVCA pendant le délai défini à l'article 33 du CUU.

Lorsque l'EF utilisatrice a remis un wagon à une EF tierce au sens de l'article 16 du CUU, cette EF utilisatrice adhérente au CUU gère la rédaction et l'envoi du PVCA au détenteur pour les avaries et pertes survenues lors de l'utilisation du wagon par cette EF tierce.

Le Bureau CUU met à la disposition des adhérents une plateforme de communication (GCU Message Broker) pour la transmission des PVCA électroniques, dont l'usage est obligatoire.

Lorsque le numéro du wagon n'est pas présent dans la base de données CUU, l'EF utilisatrice émettrice du PVCA est informée par la plateforme de communication, que, de ce fait, le PVCA n'a pas été transmis au détenteur. Il appartient à cette EF utilisatrice d'envoyer le PVCA par d'autres voies pour respecter ses obligations, notamment celles découlant de l'Article 17 du CUU.

A2018-03\_fr Page 3/6

<sup>1)</sup> Conditionnelle : l'information est obligatoire si le cas correspondant se présente

# Guide d'application du procès-verbal de constatation (PVCA)

# Procès-verbal de Constatation d'avarie

Expedition n*  Lieu de constatation du dommage  Gare d'expédition  Date d'expédition  Date d'expédition  Date d'expédition  Date d'expédition  Date d'expédition  Date d'expédition  Description du dommage  Code d'avarie serie minuse d'exclud  Dommage audie  Domm	1. Information générales				
Description du dommage  Code d'avarie  Description du dommage  Code d'avarie  Serie d'expedition  Description du dommage  Code d'avarie  Description du defaut	EF utilisatrice			Procés verbal n°	
Gare de destination  Date d'expedition  Date d'expedition  Detenteur (ou VKM)  Detente	Expédition n°			Train n*	
Date dexpédition	Lieu de constatation du dommage			Dommage constaté le	
Wagon N*  Detenteur (ou VKM)  Coordonnéees/Courriel du détenteur  2. Description du dommage  Code d'avarie seton minor à du CUU  Dommage 1	Gare d'expédition		Gare de destir	nation	
Détenteur (ou VKM)  Coordonnéees/Courriel du détenteur  2. Description du dommage  Code d'avarie stour errores à du Clui Dommage 1 Dommage nouveus Dommage 2 Dommage nouveus Dommage 3 Dommage anden  Dommage 3 Dommage anden  Dommage 3 Dommage anden  Coservation supplémentaires  Le description exacte des sonties ent effectuée lors de la réparation et sera communiquée au détenteur.  3. Etiquetage existant  Modèle	Date d'expédition			état de chargement 🔘 Loaded	0
Coordonnéees/Cournel du détenteur  2. Description du dommage  Code d'avante sont au CUU  Dommage 1  Dommage 2  Dommage 3  Dommage 3  Dommage 3  Dommage 1  Dommage 3  Dommage nouveur  Dommage au des courses nouveur  Dommage au des courses ent effectuée la réparation et sers communiquée au détenteur.  3. Etiquetage existant  Modèle   K   M   1   R1   U   Date  EF ayant effectué retiquetage existant  Modèle   K   M   1   R1   U   Retrait Mise à disposition à l'atelier Avant déchargement Après décht de la prise en charge en provenance de  EF CUU   EF non CUU   I.T.E  Organisation  6. Indications relatives au responsable du dommage    Usure   Dommage causé par un choc en exploitation ferroviaire   Implication d'un tiers Nore du tiers  Signitare du tiers	Wagon N*				
2. Description du dommage  Code d'avarte services 9 du CUU  Dommage 1	Détenteur (ou VKM)				
Code d'avarie seron remose d'uc CUU  Dommage 1					
Code d'avarie seron remose d'uc CUU  Dommage 1	2 Description du de				
Designation ou détaut    Designation ou détaut   Desig					
Dominage 2	seton ennexe 9 du CUU		nation du défaut		
Dominage 3 Dominage anders    Dominage anders	Dominage 1				
Cibservation supplémentaires  Le description coacte des avaries set effectuée lors de la réparation et sera communiquée au défenteur.  3. Etiquetage existant  Modèle					
Second description coacte des overless est effectuée lors de la réparation et sens communiquée au détention.    Second des overless est effectuée la réparation et sens communiquée au détention.					
3. Etiquetage existant  Modèle		kommage anden			
Modèle   K   M   I   R1   U   Date  EF ayant effectué l'etiquetage existant  4. Etiquetage effectué  Modèle   K   M   I   R1   U   Retrait   Mise à disposition à l'ateller   Avant déchargement   Après déch  5. Constatation du dommage effectuée lors de la prise en charge en provenance de    EF CUU   EF non CUU   I.T.E  Organisation  6. Indications relatives au responsable du dommage    Usure   Dommage causé par un choc en exploitation ferroviaire   Implication d'un tiers   Nore du tiers		ommage anden			
### EF ayant effectué l'etiquetage existant  4. Étiquetage effectué  Modèle	Observation supplémentaires		effectuée lors de la réparation	et sera communiquée au détenteur.	
4. Etiquetage effectué  Modèle	Observation supplémentaires		effectuée lors de la réparation	et sers communiquée au détenteur.	
Modèle	Observation supplémentaires  Le descript  3. Etiquetage existant	ion exacte des avaries est e	effectuée lars de la réparation		
5. Constatation du dommage effectuée lors de la prise en charge en provenance de    EF CUU	Observation supplémentaires  Le descript  3. Etiquetage existant  Modèle	ion exacte des avaries est	effectuée lors de la réparation		
EF CUU EF non CUU I.T.E  Organisation  6. Indications relatives au responsable du dommage  Usure Dommage causé par un choc en exploitation ferroviaire Implication d'un tiers Non du tiers Addresse du tiers Signiture du tiers	Observation supplémentaires  Le descript  3. Etiquetage existant  Modèle	ion exacte des avaries est	effectade lors de la réparation		
Organisation  6. Indications relatives au responsable du dommage  Usure  Dommage causé par un choc en exploitation ferroviaire  Implication d'un tiers  Non du tiers  Addresse du tiers  Signiture du tiers	Observation supplémentaires  3. Etiquetage existant  Modèle	ion exacte des avaries est		Date	s décharg
Organisation  6. Indications relatives au responsable du dommage  Usure  Dommage causé par un choc en exploitation ferroviaire  Implication d'un tiers  Non du tiers  Addresse du tiers  Signiture du tiers	Observation supplémentaires  3. Etiquetage existant  Modèle	ton exacts des avaries est	lise à disposition à l'at	Date  Date  Avant dechargement ◆Après	s décharg
6. Indications relatives au responsable du dommage  Usure  Dommage causé par un choc en exploitation ferroviaire  Implication d'un tiers  Addresse du tiers  Signiture du tiers	Observation supplémentaires  3. Etiquetage existant  Modèle	ion exacte des avaries ent	lise à disposition à l'at a prise en charge	Date eller ○ Avant déchargement ○ Après en provenance de	s décharg
Usure  Dommage causé par un choc en exploitation ferroviaire  Implication d'un tiers Non du tiers  Addresse du tiers  Signiture du tiers	Observation supplémentaires  3. Etiquetage existant  Modèle	ion exacte des avaries ent	lise à disposition à l'at a prise en charge	Date eller ○ Avant déchargement ○ Après en provenance de	s décharg
Dommage causé par un choc en exploitation ferroviaire Implication d'un tiers Nom du tiers Addresse du tiers Signature du tiers	Observation supplémentaires  3. Etiquetage existant  Modèle	ton exacte des overies est de la	lse à disposition à l'at a prise en charge \[ \] I.T.	Date eller ○ Avant déchargement ○ Après en provenance de	s décharg
Implication d'un tiers Nom du tiers Addresse du tiers Signature du tiers	Observation supplémentaires  3. Etiquetage existant  Modèle	ton exacte des overies est de la	lse à disposition à l'at a prise en charge \[ \] I.T.	Date eller ○ Avant déchargement ○ Après en provenance de	s décharg
Addresse du tiers Signiture du tiers	Observation supplémentaires  3. Etiquetage existant  Modèle	ton exacte des overies est de la	lse à disposition à l'at a prise en charge \[ \] I.T.	Date eller ○ Avant déchargement ○ Après en provenance de	s décharg
Signature du tiers	Observation supplémentaires  3. Etiquetage existant  Modèle	R1 U Retratt M  ffectuée lors de la EF non CUU  onsable du domn	lise à disposition à l'at a prise en charge I.T.	Date eller ○ Avant déchargement ○ Après en provenance de	s décharg
	Observation supplémentaires  3. Etiquetage existant  Modèle	R1 U Retrait M  ffectuée lors de la EF non CUU  onsable du domn  en exploitation ferror	lise à disposition à l'at a prise en charge I.T.	Date eller ○ Avant déchargement ○ Après en provenance de	s décharg
	Observation supplémentaires  3. Etiquetage existant  Modèle	R1 U Retrait M  ffectuée lors de la EF non CUU  onsable du domn  en exploitation ferror  on du tiers	lise à disposition à l'at a prise en charge I.T.	Date eller ○ Avant déchargement ○ Après en provenance de	s décharg
	Observation supplémentaires  3. Etiquetage existant  Modèle	R1 U Retrait M  ffectuée lors de la EF non CUU  onsable du domn  en exploitation ferror  on du tiers	lise à disposition à l'at a prise en charge I.T.	Date eller ○ Avant déchargement ○ Après en provenance de	s décharg
Lieu/Date Contact	Observation supplémentaires  3. Etiquetage existant  Modèle	R1 U Retrait M  ffectuée lors de la EF non CUU  onsable du domn  en exploitation ferror  on du tiers	lise à disposition à l'at a prise en charge l.T.	eller Avant déchargement Après	s déchar

A2018-03\_fr Page 4/6

# Guide d'application du procès-verbal de constatation (PVCA)

# Descriptif des éléments du procès-verbal de constatation

Désignation	Caractère	Description
EF utilisatrice	obligatoire	Code entreprise à 4 caractères (RICS) ou à défaut nom de l'EF utilisatrice.
Identifiant du PVCA	obligatoire	Numéro univoque du PVCA de l'EF utilisatrice, limité à 32 caractères max.)
N°de l'envoi	obligatoire	Numéro d'envoi du parcours (selon lettre de voiture / lettre wagon).
N° de train	conditionnel	Numéro du train dans lequel se trouvait le wagon lors de la constatation du dommage.
Lieu de la constatation de l'avarie	obligatoire	Nom de la gare/du lieu du constat de l'avarie.
Avarie constatée le	obligatoire	Date de la constatation du dommage a été constaté (et non la date d'établissement du PVCA).
Gare d'expédition	obligatoire	Nom de la gare d'expédition du wagon (selon lettre de voiture / lettre wagon).
Gare de destination	obligatoire	Nom de la gare de destination du wagon selon lettre de voiture / lettre wagon.
Etat de chargement	obligatoire	Etat de chargement du wagon lors de la constatation de l'avarie (chargé ou vide).
Détenteur	obligatoire	Code d'entreprise numérique à 4 caractères (RICS), ou en option VKM du détenteur comme marqué sur le wagon.
Adresse ou adresse e-mail du détenteur	facultatif	Informations complémentaires pour attester à qui l'EF a transmis le PVCA
Code avarie selon CUU annexe 9	obligatoire	Code avarie complet selon CUU, annexe 9, appendice 1.
Dommage nouveau/ dommage ancien	facultatif	Sélectionner si l'avarie vient d'être constatée ou si elle était préexistante.
Désignation de l'anomalie	obligatoire	
Observations complémentaires	facultatif	Description complémentaire/détails sur l'avarie Cause du dommage, si cela est détectable, ampleur ou périmètre du dommage (par ex. 2 lattes de plancher cassées).
Etiquetage présent sur le wagon	conditionnel	Type d'étiquetage CUU présent sur le wagon. Toutes les étiquettes présentes doivent être sélectionnées
Date [Date]	conditionnel	Date des étiquettes présentes. A indiquer, si existant
EF ayant établi l'étiquetage présent sur le wagon	conditionnel	Code d'entreprise numérique à 4 caractères (RICS) qui a établi l'étiquetage présent sur le wagon.
Echantillon d'étiquetage	obligatoire	Type d'étiquettes CUU apposées sur le wagon. Il faut sélectionner une ou plusieurs étiquettes, ou en option sélectionner « retrait » (« Wagon Detached »)
Transfert en atelier	conditionnel	Si le wagon est transféré en atelier par l'EF utilisatrice, cela doit être indiqué avant ou après le déchargement (article 19 CUU).
Dommage détecté lors de l'acceptation	conditionnel	Indication si le dommage a été détecté sur les lieux de la remise. Il faut préciser si l'EF cédante est une EF CUU, une EF non CUU ou une ITE (non EF).
Entreprise	conditionnel	Code d'entreprise à 4 caractères (RICS) ou en option, nom de l'entreprise cédante.

A2018-03\_fr Page 5/6

## Guide d'application du procès-verbal de constatation (PVCA)

Indication de la cause / responsable du dommage	obligatoire	Sélection de l'une des causes possibles du dommage (usure, choc dans le cadre des opérations d'exploitation, tiers¹ impliqué ou non attestable). On ne peut indiquer qu'une cause; en cas de pluralité de causes, sélectionner « responsable non identifiable ».
Lieu / date	obligatoire	Lieu et date de l'établissement du PVCA
Contact	obligatoire	Coordonnées de l'EF utilisatrice (nom, n° tel., e-mail etc.) pour
		les contacts concernant le PVCA ou le dommage.
Pièces jointes	conditionnel	Indication de l'existence de toutes pièces jointes au PVCA
		(photos du dommage, documents, etc.)

A2018-03\_fr Page 6/6

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le responsable (tiers) doit confirmer la prise de responsabilité sur une document séparé, afin que l'EF puisse s'exonérer en vertu de l'article 22 CUU. Le document doit être joint en annexe au PVCA.